

pièces à fournir IA PRIMOS WEB (nouveaux à l'UA)	pièces à fournir IA WEB (déjà inscrit à l'UA)
<p>1 Photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC ou JAPD) ou si la JDC n'a pas encore été effectuée fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile</p>	
<p>1 Photocopie de l'attestation de sécurité sociale si le parent assuré appartient à un régime spécial (artisan, commerçant, industriel, profession libérale, EDF-GDF, RATP, mines, militaires, clerc et employé de notaire, CFE, régimes des cultes, Sénat....)</p>	<p>1 Photocopie de l'attestation de sécurité sociale si le parent assuré appartient à un régime spécial (artisan, commerçant, industriel, profession libérale, EDF-GDF, RATP, mines, militaires, clerc et employé de notaire, CFE, régimes des cultes, Sénat....)</p>
<p>Si vous êtes salarié, <u>attestation justifiant de 150h de travail par trimestre (ou 600h par an) couvrant la période du 1er/09/2017 au 31/08/2018.</u> <u>(attestation de l'employeur avec horaires de travail et copie du contrat de travail...).</u>L'étudiant(e) bénéficiaire d'une bourse s'engage à suivre avec assiduité les cours et travaux dirigés et a l'obligation de se présenter aux examens sous peine de reversement du trop perçu.</p>	<p>Si vous êtes salarié, <u>attestation justifiant de 150h de travail par trimestre (ou 600h par an) couvrant la période du 1er/09/2017 au 31/08/2018.</u> <u>(attestation de l'employeur avec horaires de travail et copie du contrat de travail...).</u>L'étudiant(e) bénéficiaire d'une bourse s'engage à suivre avec assiduité les cours et travaux dirigés et a l'obligation de se présenter aux examens sous peine de reversement du trop perçu.</p>
<p>1 exemplaire de la notification d'attribution conditionnelle de bourse de l'enseignement supérieur de l'échelon 0 à l'échelon 7 pour l'année universitaire 2017-2018 adressée par le CROUS (exonération des droits de scolarité et de la cotisation de sécurité sociale, sauf droits de médecine préventive à régler). L'étudiant(e) bénéficiaire d'une bourse s'engage à suivre avec assiduité les cours et travaux dirigés et a l'obligation de se présenter aux examens sous peine de reversement du trop perçu.</p>	<p>1 exemplaire de la notification d'attribution conditionnelle de bourse de l'enseignement supérieur de l'échelon 0 à l'échelon 7 pour l'année universitaire 2017-2018 adressée par le CROUS (exonération des droits de scolarité et de la cotisation de sécurité sociale, sauf droits de médecine préventive à régler). L'étudiant(e) bénéficiaire d'une bourse s'engage à suivre avec assiduité les cours et travaux dirigés et a l'obligation de se présenter aux examens sous peine de reversement du trop perçu.</p>
<p>1 photocopie de votre relevé de notes validant votre niveau Bac+2, si vous ne l'avez pas fait parvenir dans votre dossier.</p>	<p>1 photocopie de votre relevé de notes validant votre niveau Bac+2, si vous ne l'avez pas fait parvenir dans votre dossier.</p>

Université d'Angers
Faculté de droit, d'économie et de gestion
Pôle Licence et formations spécifiques
Bureau 107 –Mme Camus Johanne
13 allée François Mitterrand - BP 13633
49036 ANGERS cedex 01